



Numéro	Justification
136	Délimitation d'une zone AX pour permettre l'installation d'une activité économique. Le STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier (le terrain est lié aux constructions riveraines).
289	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur pavillonnaire diffus, situé à proximité du village, dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Ce secteur comprend également des activités économiques. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
301	Délimitation d'une zone U sur le cœur de village et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses, densifier le tissu bâti et conforter le village.



Communauté de communes  
du Sor et de l'Agout

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

---

Echelle : 1:5897 ème

JUSTIFICATION DES  
LIMITES DE ZONES

Mouzens

Citadia Conseil  
12 Rue Edouard Branly  
82000 MONTAUBAN  
Tel : 05.63.92.11.41  
Fax : 05.63.93.25.47  
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout  
Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout  
Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®  
Réalisation: Citadia Conseil© le 03.12.2018